

PLAN DE TRANSITION JUSTE

**Caribous forestiers et montagnards :
pour un plan de transition économique juste
à l'égard des communautés forestières**

Sommaire des recommandations



Caribous forestiers et montagnards : pour un plan de transition économique juste à l'égard des communautés forestières

Sommaire des recommandations de l'Alliance FIM–CSN et Nature Québec

28 avril 2023

L'adoption par le gouvernement du Québec d'un plan de protection du caribou qui puisse être suffisamment ambitieux pour apporter une solution efficace et durable à ce problème risque de comporter des conséquences économiques pour certaines communautés forestières. Celles-ci n'ont pas à supporter seules ce fardeau.

Nous nous préoccupons tout autant du sort des travailleuses et travailleurs que de celui du caribou. C'est pourquoi nous tentons de tracer une voie de passage en proposant au gouvernement d'apporter une réponse socio-économique qui mettra l'intérêt des travailleuses et travailleurs au centre des préoccupations. En élaborant dès à présent un plan de transition juste, en collaboration avec les acteurs du milieu, le gouvernement saura rassurer la population et rassembler tous les groupes de citoyennes et de citoyens autour d'un projet porteur pour l'avenir des communautés forestières.

Voici les recommandations que nos organisations présentent aux deux ministres dans le but de contribuer à l'élaboration d'un plan de transition juste qui puisse répondre de manière complète aux défis qui attendent les communautés forestières touchées par la mise en œuvre du plan de protection du caribou.

Atténuer les conséquences à court terme pour les populations concernées

Parce qu'une transition économique peut prendre quelques années à se réaliser, des mesures doivent être mises en place à très court terme afin d'atténuer les conséquences immédiates que pourraient subir certains groupes de travailleuses et travailleurs. C'est là l'idée même d'une transition juste; un accompagnement des communautés tout au long du processus de changement afin d'éviter l'appauvrissement de la population et pour faire en sorte qu'aucun groupe d'individus ne soit laissé pour compte.

Recommandation 1 : que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) présente les actions qu'il entend mener en guise de mesures d'atténuation à court terme. Ces actions devraient inclure au moins les éléments suivants :

- ***Une révision des structures d'approvisionnement des usines;***
- ***Un programme sylvicole de restauration de peuplements forestiers appauvris;***
- ***Un programme accéléré de reboisement des chemins dans l'habitat du caribou;***
- ***Un programme de formation de la main-d'œuvre;***
- ***Une exploration du potentiel du marché du carbone pour des retombées dans les communautés.***

Opérer une transition économique à moyen terme

Si nous croyons qu'il est possible d'atténuer les impacts du plan caribou, nous sommes conscients que les solutions à ce chapitre seront partielles ou ne pourront qu'avoir un effet limité dans le temps. La solution durable passe par une transition vers des économies régionales plus modernes et davantage diversifiées.

Recommandation 2 : que les gouvernements provincial et fédéral se concertent pour constituer un Fonds de diversification économique pour les régions touchées par le plan de protection du caribou. Ce fonds doit servir à la modernisation de la filière bois de même qu'à la diversification du tissu économique des régions concernées. L'utilisation du fonds doit se faire en concertation avec les principaux acteurs du milieu forestier régional en incluant les syndicats, les Premières Nations et les environnementalistes.

Assurer un approvisionnement durable et prévisible de bois de qualité

Nous avons la conviction que la « ressource bois » pourra continuer à jouer un rôle important dans les économies régionales. Un plan de transition juste constitue une occasion historique pour jeter les bases d'une nouvelle structure industrielle plus robuste et prospère. Pour ce faire, elle doit toutefois pouvoir compter sur un approvisionnement durable et prévisible de bois de qualité. À ce chapitre, il nous semble que des correctifs importants doivent être apportés à la gestion forestière actuelle.

L'offre de bois qui sera disponible dans le futur dépend de la manière avec laquelle les forêts sont coupées aujourd'hui de même que de la quantité et de la qualité des travaux sylvicoles qui sont réalisés subséquemment. Le soin apporté à cultiver la forêt est donc un maillon important à saisir pour assurer l'avenir de la filière bois. Or, de nombreuses lacunes ont été observées depuis déjà longtemps. Par exemple, le taux de succès des plantations passées ne se situe qu'à 65 %. Cette situation doit changer si le gouvernement souhaite améliorer l'offre de bois.

Recommandation 3 : que le MRNF présente un plan d'investissement sylvicole qui apporte des correctifs aux problèmes rencontrés jusqu'ici et qui intègre une intensification de la sylviculture dans un cadre d'aménagement durable.

La transition économique se réalisera dans la mesure où l'État et des investisseurs industriels seront prêts à injecter des capitaux. Ceux-ci représentent une denrée rare dont il faut faire usage avec soin. Or, les investisseurs ont besoin d'avoir l'heure juste afin de bien calibrer leurs investissements. La prévisibilité est donc importante.

Deux problèmes méritent que des correctifs soient apportés. La trop faible prise en compte de facteurs de risque (ex. : feux et changements climatiques) dans les calculs de possibilité conduit à une surestimation du volume qui sera réellement disponible dans le futur. Aussi, la trop faible prise en compte de la valeur des bois sur pied dans les attributions fait en sorte que la rentabilité des opérations futures est surestimée. Par exemple, en 2021, une étude menée dans la Capitale nationale estimait que seulement 50 % du volume disponible pouvait être récolté de manière rentable.

Recommandation 4 : que le MRNF intègre les facteurs de risques dans les calculs de possibilités forestières ainsi qu'une meilleure prise en compte de la valeur des bois sur pied dans l'attribution du bois.

On remarque depuis quelques années une augmentation des situations conflictuelles en forêt. Les Premières Nations expriment de plus en plus fortement leur insatisfaction et de nombreux utilisateurs du milieu forestier se plaignent du manque de considération à l'égard de leurs valeurs. Les conflits et la polarisation des débats n'augurent rien de bon pour la foresterie et le climat d'investissement. Regagner l'adhésion de la population à l'idée que l'aménagement forestier puisse être réellement durable et équitable est une condition essentielle à un environnement d'affaires serein et prévisible.

Recommandation 5 : que le MRNF travaille à regagner la confiance de la population en :

- ***Accélérant la démarche de réconciliation avec les Premières Nations par la conclusion d'ententes avec les communautés à propos de la gestion des territoires forestiers;***
- ***Révisant le processus de gestion intégrée de manière à mieux répondre aux attentes des autres utilisateurs de la forêt.***

Formation d'un comité consultatif; un lieu pour mener un dialogue constructif

Les semaines qui viennent seront cruciales pour la résolution d'un des plus grands défis d'aménagement forestier durable auquel le Québec est confronté. Pour y arriver, le gouvernement doit rassembler le plus grand nombre de gens autour d'un projet porteur. Pour ce faire, il doit favoriser le dialogue en intégrant les travailleuses et les travailleurs ainsi que d'autres acteurs de la société civile dans le processus d'élaboration des solutions.

Recommandation 6 : que le gouvernement mette sur pied un comité consultatif large dans le cadre de l'élaboration d'un plan de transition juste. Ce comité devrait inclure les élu-es municipaux, les industriels forestiers, les syndicats, les communautés autochtones et des environnementalistes.

Alliance FIM–CSN et Nature Québec

Pour de plus amples informations ou pour formuler des commentaires à l'Alliance FIM–CSN et Nature Québec, les lectrices et les lecteurs intéressés pourront contacter M. Gérard Szaraz, ingénieur forestier (SZARAZ.G@videotron.ca) ou M. Louis Bégin, président de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM–CSN) à louis.begin@csn.qc.ca